

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1192

16 mai 2008

SOMMAIRE

Aedes Opportunities S.A.	57173	Lux Trade Development S.A.	57202
Agroline S.A.	57171	Ma.Lo S.A.	57173
Angel Finance I S.à r.l.	57171	Marlinedge (Luxembourg) Limited	57187
ARCHAND Capital Investments S.à r.l.	57186	New Industrial Cleaning S.A.	57208
BG Consulting S. à r.l.	57209	N.I.L. Holding S.A.	57174
Bozel S.A.	57171	N.I.L. Holding S.A.	57174
CETREL Ré	57170	N.I.L. Holding S.A.	57174
Elia Re S.A.	57171	Nouvelle Espace Financière	57184
Elna S.A.	57170	Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois S.à r.l.	57194
EURX Whittington House Investment S.à r.l.	57173	Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l.	57209
Fashion Mode s.à r.l.	57204	Pirar S.A.	57213
Gocat S.à r.l.	57214	Pramerica Real Estate Investors (Luxem- bourg) S.A.	57172
Heir Investment S.A.	57182	Press Sentinel Europe S.A.	57175
High-Tech Trading & Services	57207	Prodi-Koener S.à.r.l.	57194
Holding Financière M.K. S.A.	57170	RC II S.à r.l.	57194
Hypnos Investment S.A.	57207	Richardson Investments Barberino S.à r.l.	57202
I.B.L. Luxembourg S.A.	57208	Rocha Transports S.à r.l.	57214
Immaf Invest S.A.	57207	Rover International S.A.	57182
Jokari Finance S.A.	57206	Salomen International S.A.	57182
Kyros Investments S.A.	57183	Schnur S.à r.l.	57200
Laboratoire Dentaire Graffe S.à.r.l.	57214	Schnur Systeme S.à r.l.	57200
Landry Holding S.A.	57170	Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l.	57187
LEI Anterra Holdings S.à.r.l.	57210	SN Properties S.à r.l.	57209
LEI BS S.à r.l.	57210	Société Immobilière Luxembourg Centre S.A., en abrégé S.I.L.C.	57208
LEICo (Luxembourg-England Investment Company)	57208	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	57214
LEI SPV II S.à.r.l.	57211	Wasserheim Anlagen S.A.	57213
LEI UK Holdings S.à.r.l.	57211	World Motor Holdings S.à r.l.	57172
Les Peintres Associés S.A.	57213	World Trust Corp Holding S.A.H.	57212
Livaco S.A.	57178		
LNR Arman S.à r.l.	57212		
LNR Euro CMBS S.à.r.l.	57211		
LNR UK CMBS S.à.r.l.	57174		

Landry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008054231/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06439. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Holding Financière M.K. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 57.910.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008054237/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06435. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Elna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 54.785.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008054257/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06424. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

CETREL Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 6 mars 2008 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs pour une durée de un an. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Après l'Assemblée le conseil se compose comme suit:

M. Gilbert Ernst, demeurant 17, rue Blochhausen L-1243 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Marc Fandel, Membre, demeurant 16, allée St Hubert, L-8138 Bridel, Administrateur

M. Jean-Paul Bettendorff, demeurant 15, rue Bruch, L-4975 Bettange/Mess, Administrateur

M. Gérald Briclot, Sous Directeur de Cetrel SC, demeurant 10, rue des Aubépines, F-57310 Bertrange, Administrateur

L'Assemblée nomme KPMG AUDIT, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054284/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**Bozel S.A., Société Anonyme,
(anc. Agroline S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.769.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008054299/227/13.

(080059734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Angel Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.984.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 24 janvier 2008, LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Angel Finance I S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2008054282/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Elia Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2008 tenue au siège social de la société

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Jan Leon Jacques André GESQUIERE, Président

Roeland Aldegonde GOETHALS Administrateur

Jacques Hubert Jan VANDERMEIREN, Administrateur

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., Administrateur

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'Assemblée nomme KPMG Audit S.C. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054302/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2008

A démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008 pour une période illimitée:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Thill

Gérant

Référence de publication: 2008054366/5874/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07261. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.214.

—
RECTIFICATIF

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Oliver May

15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Changement du siège social de la personne chargée du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers

400, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054442/7959/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

EURX Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.621.

RECTIFICATIF

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert

15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Changement du siège social de l'associé unique:

EURX HRE Investment S.à r.l.

15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054443/7959/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Aedes Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 14 avril

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AEDES OPPORTUNITIES S.A.

REGGIORI Robert / RINALDI Mariagrazia

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054444/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Ma.Lo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2008.

Ma.Lo S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008054475/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05303. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

N.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054471/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

N.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054472/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

N.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054473/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.170.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054448/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Press Sentinel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.964.

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "PRESS SENTINEL EUROPE S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 07 août 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2149 du 29 septembre 2007, page 103 144.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130 964.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, à un montant de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,- EUR) qui sera divisé en cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

2.- Création et émission de quatre-vingts (80) actions nouvelles supplémentaires ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

3.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire des quatre-vingts (80) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune par (i) la société "CRITERIA S.à r.l.", avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, à concurrence de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000,- EUR) chacune et par (ii) la société "PROCEDIA S.à r.l.", avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, à concurrence de vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, le troisième actionnaire existant, la société "INNOVATIONS S.A.S" avec siège social au 41bis, avenue de l'Europe, F-78140 Velizy, ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à son droit de souscription préférentiel.

3.- Création d'un capital autorisé à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) par action. Dans le cadre de ce capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligation au porteur ou autre et sera de même autorisé à augmenter

le capital en une ou plusieurs fois à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans, prenant fin le 09 mars 2013 sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription d'actions à émettre.

4.- Présentation et acceptation par l'assemblée générale extraordinaire du rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, quant à la création dudit capital autorisé.

5.- Modification de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et l'instauration du capital autorisé ci-avant décidées. L'article CINQ (5) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180'000.- EUR) représenté par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) qui sera représenté par six cent cinquante (500) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 09 mars 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, à un montant de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180'000.- EUR) qui sera divisé en cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre quatre-vingts (80) actions nouvelles supplémentaires ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que l'actionnaire existant, la société "INNOVATION S.A.S", établie et ayant son siège social au 41bis, avenue de l'Europe, F-78140 Velizy, a dans la mesure nécessaire renoncé à son droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, les autres actionnaires existants:

(i) a société "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

à concurrence de soixante (60) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune;

(ii) la société "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

à concurrence de vingt (20) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du souscripteur, la société "CRITERIA S.à r.l." susnommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange (Luxembourg), le 07 mars 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de "CRITERIA S.à r.l.", prénommée aux soixante (60) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Est encore intervenue aux présentes:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du souscripteur, la société "PROCEDIA S.à r.l." susnommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange (Luxembourg), le 07 mars 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de "PROCEDIA S.à r.l.", prénommée aux vingt (20) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Les souscripteurs susmentionnés, par leur représentante susnommée, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'instaurer dans les statuts de la Société un capital autorisé à hauteur de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

L'assemblée autorise à la même occasion le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre de cet capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 09 mars 2013.

Cinquième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital et l'instauration du capital autorisé ci-avant intervenues, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5) en son intégralité. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner à cet article CINQ (5) des statuts de la Société, la nouvelle teneur suivante:

” **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,- EUR) représenté par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinq cents (500) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 09 mars 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, C. DE WAELE, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008, Relation: EAC/2008/3621. — Reçu 400,- euros.

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055482/239/206.

(080061165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

In the year two thousand and eight, the tenth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "LIVACO S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 121140, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2357 on 18 December 2006. The Articles of Incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 February 2008, not yet published.

The Meeting is opened with Mr Romain THILLENES, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aline BARRAS, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Adrien COULOMBEL, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company to an extent of one hundred eighteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 118,287.-) by way of the issuance of thirty thousand three hundred thirty (30,330) new shares in order to bring the share capital from its present amount of one hundred eighty-two thousand nine hundred eighty euro twenty cents (EUR 182,980.20) to three hundred one thousand two hundred sixty-seven euro twenty cents (EUR 301,267.20) divided into seventy-seven thousand two hundred forty-eight (77,248) shares with a nominal value of three Euro ninety cents (EUR 3.90);

2. Acceptance of the subscription of all the new shares as follows:

Shareholders	Number of Shares
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	3,370
Sirt Immobiliare Srl	3,370
Romano Organizzazione Srl	3,370
ArbaV Società Semplice	10,110
Golden Summit Investment Ltd	10,110
TOTAL	30,330

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect such capital increase;

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital amount are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate subscribed of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 118,287.-) by way of the issuance of thirty thousand three hundred thirty (30,330) new shares in order to bring the share capital from its present amount of one hundred eighty-two thousand nine hundred eighty euro twenty cents (EUR 182,980.20) to three hundred one thousand two hundred sixty-seven euro twenty cents (EUR 301,267.20) divided into seventy-seven thousand two hundred forty-eight (77,248) shares with a nominal value of three Euro ninety cents (EUR 3.90) each.

Second resolution

The thirty thousand three hundred thirty (30,330) new shares are subscribed by the existing shareholders as follows:

Shareholders	Number of Shares
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	3,370
Sirt Immobiliare Srl	3,370
Romano Organizzazione Srl	3,370
ArbaV Società Semplice	10,110
Golden Summit Investment Ltd	10,110
TOTAL	30,330

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of one hundred eighteen thousand two hundred eighty-seven euro (EUR 118,287.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above realized capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at three hundred one thousand two hundred sixty-seven euro twenty cents (EUR 301,267.20) divided into seventy-seven thousand two hundred forty-eight (77,248) shares (each a "Share") with a par value of three euro ninety cents (EUR 3.90) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée ") des actionnaires de "LIVACO S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 121140, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2357 du 18 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2008, non encore publié.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aline BARRAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 118.287.-) par la création et l'émission de trente mille trois cent trente (30.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt euros vingt cents (EUR 182.980,20) à trois cent un mille deux cent soixante-sept euros vingt cents (EUR 301.267,20) divisé en soixante-dix-sept mille deux cent quarante-huit (77.248) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) chacune.

2. Acceptation de la souscription de 30.330 actions nouvelles comme suite:

Shareholders	Number of Shares
Grumus Consultadoria e Marketing Lda	3,370
Sirt Immobiliare Srl	3,370
Romano Organizzazione Srl	3,370
ArbaV Società Semplice	10,110
Golden Summit Inversement Ltd	10,110
TOT.	30,330

3. Modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 118.287,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt euros vingt cents (EUR 182.980,20) à trois cent un mille deux cent soixante-sept euros vingt cents (EUR 301.267,20) par l'émission de trente mille trois cent trente (30.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) chacune

Deuxième résolution

Les trente mille trois cent trente (30.330) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

Shareholders	Number of Phares
Grumes Consulta dorai e Marketing La	3,370
Sir Immobilière Sel	3,370
Romano Organizzazione Sel	3,370
Arba Société S'emplisse	10,110
Gulden Soumit Inversement Ltd	10,110
TOTAL	<u>30,330</u>

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 118.287,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent un mille deux cent soixante-sept euros vingt cents (EUR 301.267,20) divisé en soixante-dix-sept mille deux cent quarante-huit (77.248) actions (chacune une "Action") avec une valeur unitaire de trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 3,90) par Action."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ trois mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. THILLENS, A. BARRAS, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008, Relation: EAC/2008/3623. - Reçu cinq cent quatre-vingt-onze Euros quarante-quatre Cents (118.287.- à 0,5% = 591,44 EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055483/239/167.

(080061154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 26 mars 2008 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes. L'assemblée décide de nommer en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes la société Studio Commerciale e Fiduciario Michele Romero, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008055162/693/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Salomen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.802.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008055157/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Rover International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 8 avril 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Irène Acciani décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 21 janvier 2008.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

Mmes Silvia Ferrero, administrateur de sociétés, née le 29.08.1976 à Torino (Italie), demeurant Via G. Galilei No 26, I-10036 Settimo Torinese (Italie), président;

Irène Acciani, employée privé, née le 29.05.1968 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

MM. Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (VA) Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008055051/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Kyros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.993.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "KYROS INVESTMENTS S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 993, et fut constituée suivant acte notarié du 13 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 21 octobre 1994, numéro 412 et page 19750.

Suivant décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé à la date du 07 novembre 2001 et dont un extrait fut publié au Mémorial, le 20 mars 2002, sous le numéro 445 et page 21316, le capital social de la Société fut converti en euros (EUR), de sorte que son capital social souscrit s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter VANSANT, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paulo DA COSTA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Angela NAROLLES, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "KYROS INVESTMENTS S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Peter VANSANT, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. VANSANT, P. DA COSTA, A. NAROLLES, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2008. Relation: EAC/2008/5419. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055475/239/69.

(080061058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Nouvelle Espace Financière, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.527.

In the year two thousand eight, on the seventh of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Nouvelle Espace Financière" (the "Company") a "société anonyme", established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 109 527), incorporated pursuant to a notarial of the undersigned notary, on 11 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1236 of 19 November 2005. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial of the undersigned notary, on 29 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1334 of 6 December 2005.

The Extraordinary General Meeting is declared opened in the chair by Mr Adrien COULOMBEL, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre VERLAINE, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- a) To decide to wind up the Company and to put the Company into liquidation.
- b) To appoint a liquidator and to determine the powers of the liquidator.

II.- The shareholders present and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares are present at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the Company: "EUROTIME S.A.", a company with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 56 177).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "Nouvelle Espace Financière" (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109 527), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1236 du 19 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1334 du 6 décembre 2005.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: "EUROTIME S.A.", une société anonyme avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23 Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56177).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, C. DETREMBLEUR, J.P. VERLAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008, Relation: EAC/2008/5020. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055477/239/114.

(080061077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

ARCHAND Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.228.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Leinders

Director

Référence de publication: 2008054665/3202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03503. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Marlinedge (Luxembourg) Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 112.669.

La propriétaire ainsi que le locataire de l'immeuble situé à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, déclare par la présente que le siège social de Marlinedge (Luxembourg) Limited jusqu'alors fixé à cette adresse est dénoncé avec effet immédiat.

Le soussigné, Cornelis Johannes Vrolijk, atteste par la présente sa démission en tant que représentant et gérant de la société Marlinedge (Luxembourg) Limited avec effet immédiat.

Pour la société

Cornelis Johannes Vrolijk

Référence de publication: 2008055151/800486/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08011. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.941.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

"Sireo Immobilienfonds No. 6 Sicav", a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

represented by Ms Bärbel Michèle MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 7 April 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Sireo Immobilienfonds No. 6 Türkiye I S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which

is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by "Sireo Immobilienfonds No. 6 Sicav", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. BAERTZ, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;

b. Mr Detlef NIEZGODKA, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Germany;

c. Dr. Bernd WIEBERNEIT, Executive Director, CORPUS SIREO Asset Management GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;

d. Mr Uwe DRUCKENMÜLLER, Director, CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

e. Dr. Hilmar FRIEDRICH-RUST, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg, Germany;

f. Dr. Rolf SUTTER, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) "Deloitte S.A.", société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Sireo Immobilienfonds No. 6 Sicav», une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Madame Bärbel Michèle MÜLLER, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sireo Immobilienfonds No. 6 Türkiye I S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par «Sireo Immobilienfonds No. 6 Sicav», prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Mr Wolfgang A. BAERTZ, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;

b. Mr Detlef NIEZGODKA, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Allemagne;

c. Dr. Bernd WIEBERNEIT, Executive Director, CORPUS SIREO Asset Management GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;

d. Mr Uwe DRUCKENMÜLLER, Director, CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

e. Dr. Hilmar FRIEDRICH-RUST, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg, Allemagne;

f. Dr. Rolf SUTTER, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) «Deloitte S.A.», société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.M. MÜLLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5205. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5 % = 62,50 EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055505/239/363.

(080060928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Prodi-Koener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008055084/272/12.

(080060266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8089 Bertrange, 15, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 46.478.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008054669/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01975. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RC Holding S.à r.l., a limited liability company having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 131.533,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company RC II S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RC II S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest. The Company may also invest directly or indirectly in real estate. In particular it may acquire and hold interests in German partnerships which hold and rent out German properties.

The Company may borrow funds in any form, fund the group companies through subordinated loans, loans and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies, partnerships or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

In general, the Company may take any actions and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on January 1 of each year and ends on December 31 of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed the 500 (five hundred) shares of the new company.

All the shares have been totally paid up so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole member

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager:

Mr Olivier DORIER, Company Director, born in Saint Remy (France), on 25 September 1968, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Class B Manager:

Mr Brian BORG, Investment Manager, born in Omaha, Nebraska (USA) on 29 December 1973, residing in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (United Kingdom).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, am siebten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

RC Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 131.533,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmachten bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") RC II S.à r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

Art. 1. Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RC II S.à r.l. ("société à responsabilité limitée"). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.

Art. 2. Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen. Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren. Die Gesellschaft kann insbesondere Beteiligungen in Deutschen Partnerschaften erwerben oder halten welche Grundbesitz in Deutschland halten und vermieten.

Die Gesellschaft kann, in jeglicher Art, Darlehen aufnehmen, Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Kredite oder durch Kredite finanzieren. Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften, Partnerschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört.

Die Gesellschaft kann, allgemein, jede Tätigkeit oder Eingriff vornehmen, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils EUR 25 (fünfundzwanzig Euro).

Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung.

Verfügbare Anteileprämien sind verteilbar.

Art. 6. Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt (ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschliessen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifizierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

Art. 8. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.

Art. 9. Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.

Art. 10. Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäss dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 12. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.

Art. 13. Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.

Art. 14. Fünf Prozent (5 %) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der

Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.

Art. 16. Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelneinnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alles was nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

Spezielle Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Da die Satzung der Gesellschaft aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Komparentin die 500 (fünfhundert) Anteile der neuen Gesellschaft gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf eintausenddreihundertfünfzig Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft:

Geschäftsführer der Kategorie A:

Herr Olivier DORIER, Gesellschaftsverwalter, geboren in Saint Remy (Frankreich), am 25. September 1968, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Geschäftsführer der Kategorie B:

Herr Brian BORG, Investment Manager, geboren in Omaha, Nebraska (USA), am 29. Dezember 1973, wohnhaft in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (Vereinigtes Königreich).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung massgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, am oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2008. Relation GRE/2008/1661. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents (0,50%= 62,50-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. April 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055509/231/351.

(080061299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Schnur Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Schnur S.à r.l.)**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Im Jahre zweitausendacht, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1- Frau Sylvia SCHNUR, geborene BRANDSTÄTTER, Kauffrau, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Ottenhausener Berg 40.

2.- Herr Thomas SCHNUR, Stukkateurmeister, wohnhaft in F-57515 Alsting, 4, Impasse Chateau Briand.

Welche Komparentin erklärt, dass sie die alleinige Anteilhaberin der ARC Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHNUR S.à r.l., st, mit Sitz in L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.729 (NIN 2005 2419 892).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 28. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 9. Dezember 2005, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1746 vom 19. September 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 542 vom 4. März 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 4. April 2008, welche Anteilabtretung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Sylvia SCHNUR, vorgenannt, neunundvierzig Anteile	49
2.- Herr Thomas SCHNUR, vorgenannt, einundfünfzig Anteile	51
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

1. Erbringung gewerblicher Dienstleistungen jedweder Natur inklusive Vermittlungsleistungen, vorrangig in Bezug auf Bautätigkeiten und Baumaterialien.
2. Hierzu zählt auch das Betreiben eines Büros in Bezug auf Verwaltungs- und Beratungsdienstleistungen und der damit verbundenen Tätigkeiten, insoweit diese nicht einem gesetzlich festgelegten freien Beruf zuzurechnen sind.
3. Verputzer-, Fassaden- sowie Trockenbauarbeiten.
4. Im übrigen kann die Gesellschaft jedwede Handelstätigkeiten betreiben, sofern diese gesetzlich nicht anderweitig geregelt sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Sylvia SCHNUR, geborene BRANDSTÄTTER, Kauffrau, wohnhaft inD-66128Saarbrücken, Am Ottenhausener Berg 40, neunundvierzig Anteile	49
2.- Herr Thomas SCHNUR, Stukkateurmeister, wohnhaft in F-57515 Alsting, 4, Impasse Chateau Briand, einundfünfzig Anteile	51
Total: EIN HUNDERT ANTEILE	100

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Mamer nach Schengen zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in SCHNUR SYSTEME S.à r.l. umzuwandeln und demzufolge den ersten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 1). Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SCHNUR SYSTEME S.à r.l.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Thomas SCHNUR zum Geschäftsführer für den Bereich Verputzer-, Fassaden- und Trockenbauarbeiten für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Frau Sylvia SCHNUR wird in ihrer Funktion als Geschäftsführerin für alle anderen Bereiche des Gesellschaftszweckes bestätigt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in seinem jeweiligen Bereich rechtsgültig vertreten und verpflichten.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHNUR, T. SCHNUR, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 avril 2008. Relation: ECH/2008/454. - Reçu douze euros (€ 12,00.-).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. April 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008055502/201/87.

(080061320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Lux Trade Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R.C.S. Luxembourg B 74.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

R. MICHELS / A. RICHARDY / Chr. GREIVELDINGER

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054675/7343/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.987.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr. Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr. Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 100.987, incorporated by deed of Me Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 25, 2004, published in the Mémorial C number 756 of July 23, 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on March 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Paragraph seven of article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13. paragraph 7.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100987, constituée par acte de Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 756

du 23 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'alinéa sept de l'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. alinéa 7.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de quatre cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2007 Relation GRE/2008/1625. - Reçu douze euros 12-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055488/231/92.

(080061024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fashion Mode s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.962.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Amar ALILECHE, commerçant, né à Ait El Hadj Ali (Algérie) le 21 décembre 1965, demeurant à F-54860 Haucourt Moulaine, 4, rue de l'Allier.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I.- Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de tous articles aux foires, braderies et marchés.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de "FASHION MODE s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV.- Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V.- Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Amar ALILECHE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Amar ALILECHE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALILECHE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 avril 2008. Relation: CAP/2008/1084. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents. (12.500,00 à 0,5% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008055522/236/124.

(080061188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Jokari Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 120.451.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054666/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00216. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

High-Tech Trading & Services, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 76.621.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054659/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00214. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Immaf Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.005.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 mars 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 25 octobre 2007, a été clôturée et que IMMAF INVEST S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour IMMAF INVEST S.A., société anonyme liquidée

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2008054545/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.840.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 février 2008

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Nico HANSEN, Monsieur Peter MATHIS et Monsieur Patrick TEROERDE de leurs fonctions d'administrateurs ainsi que la démission de MGI FISOGEST S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Elle appelle en remplacement aux fonctions d'administrateurs Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG ainsi que Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et aux fonctions de commissaire aux comptes la Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le siège social est transféré du 55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054558/506/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

New Industrial Cleaning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 86.439.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054544/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04480. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LEICo (Luxembourg-England Investment Company), Société Anonyme.

Siège social: L-7634 Heffingen, La Grange.

R.C.S. Luxembourg B 95.515.

Par décision du Conseil d'Administration du 28 mars 2008, Monsieur Christophe CLASEN, consultant en gestion d'entreprise, La Grange, L-7634 Heffingen a été nommé Administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Patrick FOSSETT.

Le même jour, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au Scherfenhof (La Grange), L-7634 Heffingen.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour LEICo (Luxembourg-England Investment Company) S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008054551/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054570/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05848. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Société Immobilière Luxembourg Centre S.A., en abrégé S.I.L.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054563/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08782. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

—
Décision de l'associé unique en date du 11 avril 2008

Il est décidé de transférer le siège social au 70, Val Sainte-Croix à L -1370 Luxembourg à partir de ce jour.

Benoît Georis

Associé unique et gérant

Référence de publication: 2008054540/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

SN Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.544.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 167 du 24 février 2005 et modifiée pour la dernière fois par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 10407 du 21 juillet 2006,

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SN PROPERTIES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054542/6972/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07334. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Ocala Capital Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.268.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 Mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054532/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LEI Anterra Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.258.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054530/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.739.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054526/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LEI SPV II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.740.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 Mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

- * Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- * Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054521/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LEI UK Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.283.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 Mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

- * Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- * Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054520/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.169.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

- * Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054519/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 Mars 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 02 Avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008054518/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

World Trust Corp Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.862.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 novembre 2007 à 10 heures

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de mettre fin au mandat d'Administrateur de Monsieur Fouad GHOZALI.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de mettre fin au mandat d'Administrateur de Madame Carla Maria ALVES.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer avec effet rétroactif depuis l'an 2006, deux nouveaux Administrateurs, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen et Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER, né le 01^{er} février 1967 à Thionville (France), et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Les mandats des deux nouveaux Administrateurs prendront fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire, de la société:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, inscrite au registre du Commerce de Luxembourg sous B: 52 610 avec siège social au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de reconduire le mandat d'Administrateur de Madame Maria Immacolata FLORANGE, celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

WORLD TRUST CORP HOLDING S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2008055734/553/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Wasserheim Anlagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.690.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008054630/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06965. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.678.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008054629/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06961. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Les Peintres Associés S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.869.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14459,

que l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme LES PEINTRES ASSOCIES S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à partir du 3 avril 2008 à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008054593/220/20.

(080059748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Rocha Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 97.278.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054590/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008054543/1670/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06362. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Laboratoire Dentaire Graffe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 80.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008054538/7955/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06730. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Gocat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 137.956.

STATUTS

L'an deux mil huit, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marc Pierre Carlo KETTER, ingénieur et diplômé HEC Paris, né à Luxembourg, le 29 septembre 1968, demeurant à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'administration de biens-syndic de copropriété ainsi que le commerce en général.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son porte-feuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "GOCAT S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Marc Pierre Carlo KETTER, précité.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Pierre Carlo KETTER, précité, ingénieur et diplômé HEC Paris, né à Luxembourg le 29 septembre 1968, demeurant à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ketter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008. LAC/2008/ 15129. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€62.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055536/202/109.

(080061130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.